



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	04	09 .03	23
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
3 mars 2023

DELIBERATION

COMMISSION CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les Membres du Commission conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaiet présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mickaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne,

Mandat de procuration : BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à AUBRY Michel, HACKEL Claude à GAGNANT Thomas, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, LEMOINE Pascal à PETIT Florence

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, INGELAERE Raynald, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, NICOLO Denis, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, MONNE Bernard, DESCHARMES Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur GAGNANT Thomas

Membres présents.....31
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : TRAVAUX RENOVATION DES FAÇADES DE SERVIPOLE - AVENANT EN MOINS VALUE LOT N°1 VRD

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président

Lors de la réalisation des travaux de rénovation des façades il s'est avéré nécessaire de supprimer la clôture grillagée rigide d'une hauteur de 1.50 m prévue initialement entre les deux bâtiments en façade arrière Nord Est pour 15 ml pour un prix par mètre linéaire de 54 € HT. Il en résulte une moins-value de 810 € HT.

Montant du marché HT avant avenant :	70 649,50 €
TVA 20 %	14 129,90 €
Montant TTC :	84 779,40 €

Avenant n°2 en HT : - 810,00 € suppression clôture grillagée

Nouveau montant HT du marché après avenant :	69 389,50 €
TVA 20 % :	13 967,90 €
Montant TTC :	83 357,40 €

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant ci-dessus mentionné
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur GAGNANT Thomas

Pour extrait conforme,
Affiché le 9 mars 2023

Philippe BORDE,

Président

